



Envoyé en préfecture le 09/09/2014

Reçu en préfecture le 09/09/2014

Affiché le **09 SEP 2014**

DELIBERATION 2014-76

LE 4 SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATORZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE ST JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT NEUF AOUT DEUX MILLE QUATORZE.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. - Mme VESSIOT A. - M PETIT E. - Mme OMS ML. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. - Mme MAUREL P. - M. PAINTRAND JF. - M. MARTIN LAVAL B. - M. CLAMOUSE A. - Mme FAVRE- MERCURET R - Mme LOPEZ MF. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. - Mme VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. - Mme AURIAC A. - Mme FABRY V. - Mme ESCRIG C. - Mme SALOMON M-L. - M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. MERLIN D. procuration à Mme GUIRAUD - M. SCIALOM D. procuration à Mme FAVRE-MERCURET R. - M. NENCIONI S. procuration à M. FONTVIEILLE H. - M. ATLAN J. procuration à Mme FABRY V. - M. DELON A. procuration à Mme ESCRIG C. M. CARABASSE P. procuration à Mme SALOMON M-L.

M. PAINTRAND J-F. a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LE COLLEGE LOUIS GERMAIN POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

La Ville de Saint Jean de Védas et le Collège Louis Germain ont formalisé en 2012 un partenariat sur la conduite d'une politique jeunesse sur le territoire. Les travaux du Projet Educatif Local ont ainsi amené l'équipe du Centre Jeunesse à mettre en place des ateliers hebdomadaires d'information, d'animation et d'accueils des jeunes collégiens sur le temps méridien. La conduite du « projets arts mixtes et cultures croisées » du Chai du Terral a également amené différents artistes à initier des ateliers culturels dans les locaux de l'établissement sur le début de l'année 2014.

Les équipes de la Ville et du Collège Louis Germain souhaitent poursuivre la démarche initiée et à développer des actions conjointes dans l'intérêt des publics adolescents et préadolescents. Un programme d'actions a ainsi été défini pour la période 2014/2015 en tenant compte du projet d'établissement et de la politique éducative et culturelle de la Ville. Une nouvelle convention de partenariat organisant la mutualisation des moyens entre la Ville de Saint Jean de Védas et le Collège est donc nécessaire.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	Unanimité
Contre	
Abstention	

Envoyé en préfecture le 09/09/2014

Reçu en préfecture le 09/09/2014

Affiché le **09 SEP 2014**

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- APPROUVE l'idée d'un partenariat entre la Ville de Saint Jean de Védas et le Collège Louis Germain.
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec l'établissement.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout autre document relatif à cette affaire.

Pour Extrait Conforme,
Isabelle GUIRAUD,
Maire

